ART. 16 N° **701**

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N º 701

présenté par Mme Genetet et Mme Vignon

ARTICLE 16

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'intégration de France Médias Monde à la holding France Médias.